# Compte-rendu du Conseil d'École du jeudi 9 novembre 2017

Le Conseil d'École s'est réuni le jeudi 9 novembre à 18h30, en présence de M. VIGNON (maire), de Mme CORRE-DIVERRES (adjointe aux affaires scolaires), de Hervé GAUDIN (DDEN), de Claudine AUTRET (employée municipale), des enseignants et des parents d'élèves élus. Sont excusés : M. LE MENS, Mmes CUMUNEL et PLANTEY, M. NEDELEC.

#### 1 - Elections du 13 octobre :

9 parents ont été élus (la liste reste affichée sur la vitre du bureau de direction). A noter : une augmentation de la participation: 39% au lieu de 37% l'an passé.

### 2-Vote du règlement intérieur de l'école :

Sans aucune modification, ce règlement est adopté à l'unanimité, il sera remis aux nouvelles familles de l'école lors des prochaines inscriptions et figure sur le site de la commune. Pour le retrouver facilement, il suffit de taper : <a href="www.saint-urbain.com">www.saint-urbain.com</a>, puis rubrique Ecole/L'Ecole Communale/Règlement intérieur-Conseil d'Ecole.

## 3 - Bilans de rentrée :

Au 1<sup>er</sup> septembre dernier, 195 élèves étaient inscrits pour 8 classes, effectif stable par rapport à l'an passé.

4 nouveaux enseignants ont été nommés dans l'école en remplacement des 3 partis : Martine Le Martelot, en retraite, Yann Simon, au Tréhou et Amandine Lemeunier à Loperhet.

Il s'agit de Annabelle Lehre (en CE2), Mélissa Kermarrec et Armance Sortais en PS2/MS et Xavier Nédélec en tant que brigade.

Nolwenn Prigent assure le tiers de décharge du directeur le mardi et presque tous les mercredis ainsi que le guart de décharge de Annabelle Lehre.

Marielle Bomer assure un temps complet d'AVS en CM1 et CM2 auprès de 3 élèves.

Christine Fers assure également, depuis janvier dernier, un temps complet auprès de 4 élèves en CM2, CE1 et CP.

Nous attendons l'arrivée d'un 3ème AVS qui devrait prendre en charge 2 élèves pour 24h (12h en CP et 12h en CE2).

Au niveau municipal, aucun changement pour l'instant, mais du fait de la disparition possible des CAE, en début 2018, le coût financier supporté par la municipalité sera plus important.

#### 3- Projets:

Les enseignants ont souhaité, comme l'an dernier, équilibrer le nombre des sorties, afin que chaque classe puisse profiter de celles-ci. Comme les années passées, le souci principal sera de limiter la participation financière des parents, ceci ne pouvant bien évidemment se faire que grâce à la contribution de l'association des parents d'élèves (Animation Ecole). L'ensemble du projet se monte à environ 12 000 €. Rappelons que la municipalité aide également au transport des élèves (1500 €/an).

\* Piscine : 2 classes concernées en période 2 (CM1 et CE2). Les séances se dérouleront le mardi, du 12 décembre au 20 mars.

- \* Classe de mer (CM1): elle a déjà eu lieu (du 9 au 13 octobre)
- \* Pratique théâtrale (CM1 et CM2): 24 heures d'intervention prévues de Frédéric Baron (Financement assuré par l'A.P.E. et l'Education Nationale, une subvention de 750€ ayant été obtenue pour cette année.)
- \* J.M.F. (Jeunesses Musicales de France): 3 séances pour les CE2, CM1 et CM2, une pour les CP et CE1 et une pour les MS et PS (la CCPLD et les JMF financent une grande partie de celles-ci depuis 2 ans )
- \* A ces activités, viendront s'ajouter le Festival du Court Métrage à Brest (6 classes : PS1-PS2, PS2-MS, MS/GS, CP, CE1 et CE2), 4 classes à Océanopolis (CP, CE1,CE2 et CM1), un spectacle de marionnettes à la salle Ty Kreisker pour les maternelles et les CP, ....

Le directeur demande aux enseignants de préciser sur les notes d'information adressées aux parents le montant de la participation de l'APE pour chaque sortie.

# 4- Rythmes Scolaires :

Le fonctionnement est identique à celui de l'an passé, donc bien connu des enfants et des animateurs. Un seul changement au niveau des intervenants: Sophie est remplacée par Suzy, qui travaille à partir de l'argile, donc toujours dans le domaine des Arts Plastiques. En résumé de cette première période, on constate que le vendredi, il y a 20 élèves de plus que l'an passé.

Les résultats provisoires du sondage effectué auprès des familles donnent 63 % pour le retour à 4 jours et 37 % pour un maintien des horaires actuels. La réflexion va se poursuivre et une décision sera arrêtée en février ou mars prochain, à l'occasion du deuxième conseil d'école. Affaire à suivre donc...

#### 5- PPMS et exercice "Attentat-intrusion" du 17 octobre dernier :

Le mardi 17 octobre dernier, s'est déroulé l'exercice "Attentat-Intrusion", désormais obligatoire avant la Toussaint. M. Vignon, maire de la commune et 3 gendarmes étaient présents, dont l'adjudant Hotton, de Plougastel, référent sécurité de l'école.

A 10h15, l'alerte a été déclenchée, par téléphone et au moyen de la voix à l'intérieur des locaux communs, car nous ne pouvions pas utiliser les signaux sonores déjà connus des élèves (sirène d'alarme pour l'évacuation et la corne de brume pour le confinement en cas de risques majeurs : tempête,...)

Les principaux constats suite au bilan de l'exercice :

- \* Bien penser à éteindre les lumières dans tous les locaux (couloir, salle des maîtres) et à tirer convenablement les rideaux.
- \* Il faudrait prévoir des rideaux occultants sur les 2 portes de la classe de CM2 (les enfants sont visibles de l'extérieur, même s'ils sont cachés au fond de la classe)
- \* Un rideau sera à installer sur l'ouverture récemment créée dans les toilettes de la maternelle.
- \* Un élève est arrivé de chez l'orthophoniste au beau milieu de l'exercice, a sonné, obligeant Eminé à sortir de sa "cachette", s'est retrouvé sans sa classe qui s'était "échappée" à la mairie. Cette situation nous conduira à préciser très prochainement aux parents d'élèves qu'ils doivent s'assurer de la prise en charge de leur enfant par un adulte avant de quitter l'école. En fait, c'est toujours un adulte (parent ou chauffeur de taxi) qui doit accompagner l'enfant jusqu'à la porte de la garderie dans les périodes de fermeture de la porte principale.

Il nous faudrait envisager également un signal général audible de toutes les classes au même moment. Des études de budget ont été faites.

En résumé de l'exercice, une classe a évacué les locaux pour se réfugier à la mairie et les 7 autres se sont confinées dans leur classe ou dans des locaux attenants.

## 8- Questions diverses :

\* Conseil d'enfants : voir le compte-rendu affiché. Les nouveaux élus et leurs suppléants sont :

### CP

Léo BENABDERRHAMANE Eléonore VAN LANCKER

Suppléants : Maëlys LE CALVEZ et Mathys LE GUEVEL

## <u>CE1</u>

Lily SANQUER Zoran MOAL

Suppléants: Lucie PELCRAN et Simon LE ROY

#### CE2

Morgane CALLOCH Oren DORVAL- - LE BRAS

Suppléants : Anwen LE MOAN et Antonin BOULAY

#### CM1

Jody PEROUAS Ethan LE GUEVEL

Suppléants : Louane JAFFRES et Soann LE NORMAND

#### CM2

Mally BERROU Nathan PHAM-CHU

Suppléants: Maëlys LE MOAN et Louen DONVAL

- \* **SIVURIC**: Comme tous les ans, 2 parents sont requis pour assister aux commissions de restauration du. SIVURIC qui ont lieu 2 fois par an (M. Moire et Mme Lantz sont volontaires)
- \* Extension de l'école (Garderie/Bibliothèque) : Les travaux vont se terminer bientôt et les élèves pourraient intégrer les nouveaux locaux de la garderie dès le mois de février, peut-être avant les vacances. Ensuite, durant celles-ci, une rénovation de l'ex-garderie sera entreprise pour que ce local devienne le restaurant scolaire des maternelles, ce qui réduira le bruit et permettra à tous (enfants et personnels) de déjeuner plus confortablement.

#### \* Goûters en élémentaire :

Selon l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments concernant la collation matinale à l'école:

"La collation matinale à l'école n'est ni systématique ni obligatoire.

Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10h30 qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants."

Un document sera prochainement distribué aux familles pour interrompre cette collation du matin, ce qui assurera la cohérence au niveau des 2 structures (maternelle et élémentaire)

#### \* Violences à l'école :

En fin de séance, ont été évoqués les récents problèmes de violence signalés à l'école.

Afin de pouvoir apaiser au plus vite et au mieux le climat scolaire, le conseil décide d'informer au plus vite l'ensemble des parents de l'école afin de les sensibiliser à ce problème et à les avertir de la prochaine mise en oeuvre d'un projet pédagogique (voir lettre ci-jointe)

Lors du prochain conseil, nous ferons le bilan des actions effectuées et de leur prolongement.

PROCHAIN CONSEIL: En février 2018 (date à préciser)